

Les certifications

Avec les GRETA de Lorraine, il est possible d'obtenir une ou plusieurs certifications :

- Les diplômes de l'Education nationale, du Certificat de Formation Générale au BTS
- Les diplômes d'Etat : Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Préparateur en pharmacie hospitalière, ...
- Des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des titres professionnels dès lors que les Greta sont habilités pour les délivrer

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du répertoire national des certifications professionnelles www.rncp.cncp.gouv.fr

D'autres titres, habilitations, attestations et certifications reconnus peuvent également être obtenus à l'issue d'une formation réalisée avec les GRETA de Lorraine. Parmi eux, on peut citer :

- Les Certifications en langues : DCL, TCF, DILF, DELF, DALF, TOEIC, WIDAF... (contact : gip-caec@ac-nancy-metz.fr)
- Les CACES® : R 386, R389... (contact : thierry.frain@ac-nancy-metz.fr)
- Les formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) (contact : thierry.frain@ac-nancy-metz.fr)
- Les attestations Brevet Informatique et Internet (B2i) (contact : helene.cabut@ac-nancy-metz.fr) et Passeport de compétences informatique européen (PCIE) (contact : frederique.robert@ac-nancy-metz.fr)
- Les habilitations dans le domaine industriel : électricité, soudure, travail en hauteur, ...(contact : olivier.jacquot@ac-nancy-metz.fr)

Les qualifications

- Le portefeuille de compétences. Lorsqu'un parcours de formation ne permet pas d'aboutir à une certification, le portefeuille capitalise et atteste les compétences acquises. Cela peut par exemple être très utile lorsqu'il s'agit par la suite d'entreprendre une démarche de VAE.
- La modularisation des diplômes permet de cibler des compétences précises correspondant à un métier. Dans ce cas, il est possible de personnaliser le parcours de formation en ne choisissant que les modules correspondant aux besoins. Les modules validés peuvent être capitalisés pour construire la validation d'un diplôme (dans un délai maximum de 5 ans).